

3b. Honneurs/Prix d'excellence/Bourses : non académiques

Titre du prix	Organisme	Année d'obtention

3c. Présentations orales ou par affiche lors d'une journée scientifique ou d'un congrès

Description de la présentation et du congrès (Auteurs, titre, congrès, lieu)	Année de participation

3d. Publications scientifiques (soumises ou publiées)

Description de la publication (auteurs, titre, journal, vol (numéro): pages)	Année de publication

8. Renseignements supplémentaires (facultatif)

Indiquer tous renseignements supplémentaires que vous jugez utiles de préciser sur vos aptitudes et capacités à mener à terme cette formation de pointe de troisième cycle (limite de 2000 caractères espace compris):

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Extrait du Règlement des études version 1^{er} septembre 2021: « 4.3 *L'étudiante ou l'étudiant inscrit qui estime avoir acquis des connaissances ou développé des compétences correspondant à certains objectifs de son programme, à l'exception des crédits de formation à la recherche, peut demander à la direction de programme la reconnaissance de ses acquis.* »

Le candidat au diplôme professionnel de troisième cycle en soins pharmaceutiques spécialisés doit consulter la section reconnaissance des acquis ([Articles 4.1 à 4.27](#)). S'il reçoit une offre d'admission au programme et qu'il l'accepte, il devra informer la Direction facultaire s'il souhaite faire une demande de reconnaissance d'acquis ou non.

J'ai pris connaissance de la section « Reconnaissance des acquis » du Règlement des études.

Signature